

OBLIGATIONS DES AFFILIES.

- * Une cotisation annuelle de 3,50 € est demandée par membre. Dans cette somme est comprise la prime d'assurance. Le reste est directement investi au bénéfice des affiliés.
- * Un minimum de cinq abonnements à la revue l'ACCROCHE est exigé. Le prix par abonnement est de 7,00 € par an.
- * Un supplément de 25 € est également demandé à chaque société. Cette somme est remboursée si la société se présente à l'Assemblée générale annuelle (1 personne).
- * Une assemblée générale a lieu au cours du premier semestre de chaque année. La F.M.L. y présente son bilan ainsi que ses projets. Les membres du Conseil y sont élus.
Il serait bon que chaque société s'y fasse représenter, les membres du Conseil y voyant là un encouragement direct à leur travail.
- * Les sociétés sont invitées à participer aux différentes organisations de la F.M.L.. Celles-ci sont un lieu de rencontre privilégié entre les différents affiliés.
De plus, elles constituent des prestations reconnues par l'Inspection du Ministère.

**« UN EURO VERSE A LA F.M.L.
PAR UN MEMBRE EST UN EURO QUI
DEVIENT RENTABLE A SA SOCIETE. »**

**SIEGE SOCIAL
DE LA FEDERATION MUSICALE DE LA PROVINCE DE LIEGE**

Résidence Elysée
Quai Marcellis 1 A – Bte 001
B-4020 Liège2

Téléphone : 04/342.66.18 (uniquement le mercredi matin de 09h30 à 12h00 sauf congés scolaires)
GSM Président : 0471/74 89 17
E-mail : fml@fml.be
: accroche@fml.be
Site internet : <http://www.fml.be>
Banque ING : BE38 3400 1587 2672